

# ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

## Président

**Philippe SEMICHON**  
LYCEE CHAPTAL  
45, boulevard des Batignolles  
75008 PARIS  
Tél : 01 45 22 76 95  
Fax : 01 45 22 85 12  
[philippe.semichon@ac-paris.fr](mailto:philippe.semichon@ac-paris.fr)

## Vice-Président

**Jean-Alain HIVER**  
LYCEE MASSENA  
2, avenue Félix Faure  
06050 NICE Cedex 1  
Tél : 04 93 62 77 01  
Fax : 04 63 62 77 04  
[jean-alain.hiver@ac-nice.fr](mailto:jean-alain.hiver@ac-nice.fr)

## Secrétaire

**Dominique MONTAGNE**  
LYCEE JEAN JAURÈS  
17, rue Ruinart de Brémont  
51095 REIMS Cedex  
Tél : 03 26 40 22 50  
Fax : 02 26 40 00 66  
[dmontagne@ac-reims.fr](mailto:dmontagne@ac-reims.fr)

## Trésorière

**Gisèle LE BLOA-TARNOT**  
LYCEE GAY LUSSAC  
12, boulevard Georges Périn  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 79 70 01  
Fax : 05 55 79 37 83  
[gisele.lebloa@gmail.com](mailto:gisele.lebloa@gmail.com)

## Secrétaire-adjoint

Bulletin rédaction

**Jean-François GUIPONT**  
LYCEE SAINT-LOUIS  
44 Boulevard Saint-Michel  
75006 PARIS  
Tél : 01 53 73 73 04  
Fax : 01 53 73 73 05  
[jf.guipont@lycee-saint-louis.net](mailto:jf.guipont@lycee-saint-louis.net)

Bulletin diffusion

**Michel BOUCHAUD**  
LYCEE FAIDHERBE  
9, rue Armand Carrel BP 767  
59034 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 60 50 00  
Fax : 03 20 60 50 05  
[Michel.Bouchaud@ac-lille.fr](mailto:Michel.Bouchaud@ac-lille.fr)

# BULLETIN N° 52

## JUILLET 2008

Siège social :

**A.P.L.C.P.G.E.**  
**Lycée Louis le Grand**  
**123, rue Saint-Jacques**  
**75005 PARIS**

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable  
sur le site de notre Association :

<http://aplcpg.free.fr>

# SOMMAIRE DU N° 52

Le mot du Président .....	page 3
Compte rendu du conseil d'administration du 4 juin 2008 lors de la journée HEC .....	pages 4-
Les réunions académiques	
Aix-Marseille.....	page
Bordeaux .....	page
Créteil .....	page
Dijon .....	page
Grenoble .....	page
Lille .....	page
Lyon .....	page
Rennes .....	page
Strasbourg .....	page
Toulouse .....	page
Versailles .....	page
Composition du conseil d'administration, des commissions de travail .....	pages
Liste des correspondants académiques .....	page
Le site internet de l'APLCPGE .....	page

## LE MOT DU PRESIDENT

Cher(e)s Collègues de l'APLCPGE,

Un point rapide avant de rejoindre nos lieux de vacances, pour tenter de garder en mémoire les acquis de cette fin d'année.

Le feuillet des ECTS, sur la qualité duquel je ne me prononcerai pas, s'est poursuivi tout au long du troisième trimestre aboutissant *in extremis* à un produit provisoire dont l'informatisation doit être améliorée. Certes ces documents présentent un intérêt évident pour nos étudiants, immédiatement pour ceux qui nous quittent, à terme comme fond de portefeuille de compétences pour les autres. Mais l'essentiel reste la renégociation des conventions qui règlent nos rapports avec les universités partenaires. Il est assez savoureux d'ailleurs d'entendre des membres éminents de la Conférence des Présidents d'Université émettre l'idée qu'un modèle national de convention aurait pu être utile. Nous n'en sommes pas là et il ne nous appartient pas d'intervenir dans le domaine tabou de l'autonomie des universités. D'ailleurs, l'un des effets pervers qu'il induit est une surenchère entre universités pour l'accueil de nos étudiants : raisonnablement, on peut en tirer avantage, sans aller jusqu'à leur proposer l'attribution d'une licence en deux ans. Pragmatiquement, dans les mois à venir, ce qui compte c'est d'obtenir les meilleurs accords locaux pour nos étudiants et de mettre en commun entre nous les résultats obtenus.

Ne perdons pas de vue surtout qu'un vaste mouvement de rapprochement des Grandes Ecoles et des universités est enclenché aujourd'hui et que la position des CPGE - que leur statut et leur implantation isolent -, ne doit pas s'en trouver fragilisée. Nous ne pouvons pas rester étrangers à ce mouvement. Lors de mon audition par la commission Philip, j'ai recommandé le renforcement des liens entre universités et CPGE dans le respect de l'identité de chacun, au nom de la « biodiversité », et donc le maintien des inscriptions cumulatives, à taux minimal, avec accès aux bibliothèques, aux installations sportives, aux restaurants universitaires, voire à certaines conférences ; le recours aux universitaires pour les colles, le développement de laboratoires communs comme à Henri IV en géographie, en soulignant aussi que le dispositif de propédeutique efficace que constituent les CPGE et le savoir-faire pédagogique de nos professeurs pourraient servir de modèle exportable : le chantier est ouvert.

Dans ce contexte, nos relations avec la Conférence des Grandes Ecoles, je dirais même plus notre intégration dans cette Conférence et ses groupes de travail revêt une importance capitale et je me félicite de la participation active des membres du CA à ses instances. La voix des CPGE doit se faire entendre à chaque réunion, surtout lorsque la ministre de l'enseignement supérieur y est invitée.

Vous pourrez lire dans les pages qui suivent les comptes-rendus de nos délégués académiques : qu'ils soient remerciés de leur travail. Vous verrez émerger la question confuse des internats. L'Etat a abandonné aux régions la charge des bâtiments scolaires ; lorsqu'il veut engager des politiques sociales en développant les internats, il est donc obligé de négocier avec les collectivités ; ces programmes peuvent d'ailleurs aussi bien concerner les collégiens que les lycéens ou les étudiants de classes préparatoires : les recteurs s'impliquent plus ou moins dans l'affaire, les préfets s'en mêlent, les présidents de région s'appuient sur leur qualité de propriétaires. Aucune disposition réglementaire ou contractuelle ne définit de contingent de places réservées aux étudiants de CPGE, seule la coutume sert de référence, combien fragile ! Il est sans doute nécessaire de stabiliser les situations au moins par une délibération en CA.

Un paysage aussi évolutif réclame manifestement toute notre vigilance.

Très bonnes vacances à toutes et à tous.

**Philippe SEMICHON**

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2008 lors de la journée HEC

Ce CA était élargi aux correspondants académiques

Excusés : Dominique Montagne, François Pilet

Introduction par Philippe Semichon, président (Chaptal, Paris) sur la représentativité de l'APLCPGE, sur l'intérêt de rechercher l'adhésion des lycées comportant peu de divisions CPGE

### Ordre du jour

- Synthèse des réunions académiques
- Point relation avec conférence GE
- Question des ECTS
- Calendrier
- Questions diverses : demande d'échange sur l'idée lancée dans la réunion plénière de la matinée par le Directeur d'HEC sur la possibilité de licence en deux ans pour les CPGE

### Synthèse des réunions académiques

#### **Les internats**

Les correspondants académiques devaient prendre contact avec les recteurs, les présidents des conseils régionaux et avec l'AGELPI (association des intendants) pour la question des internats, des tarifs, de la gestion des TOS.

Philippe Semichon est en contact assez souvent avec le président de l'AGELPI (intendant de Janson de Sailly) qui propose notamment des initiatives de rapprochement avec l'association des présidents de conseils régionaux. Philippe Semichon est invité normalement au prochain conseil d'administration de l'AGELPI.

Hervé Brouillet (Fabert, Metz) : la région Lorraine donne une priorité à l'accès des lycéens dans les internats plutôt qu'aux étudiants de CPGE.

Philippe Semichon : comment est fixé le contingent secondaire-prépa pour les internats mixtes secondaire-prépa ?

Réponses de Gil Cazenave (Carnot, Dijon) et Sylve Gautier (Roosevelt, Reims) : ce contingent est déterminé sur des habitudes « historiques »

Patrice Corre (Henri IV, Paris) : l'hébergement second cycle concerne souvent prioritairement des sections spécifiques hors secteur (sport-étude...).

Philippe Semichon : réglementairement nous sommes assez démunis, et la Région reste actuellement tributaire des attributions existantes.

Claude Schmit (Poincaré, Nancy) : il faudrait convaincre davantage les politiques du bien fondé de l'hébergement des CPGE

Philippe Freydefont (Thiers, Marseille) : situation inconfortable : pas d'internat à Thiers pour 1000 étudiants de prépa.

Jacques Sirot (Chatelet, Douai) : l'académie de Lille a conservé la globalité des CPGE et BTS avec les lycéens, mais cela reste une question financière.

Jean-Lucien Champigny (Lakanal, Sceaux) : la Région Ile de France n'a jamais eu un discours clair sur les internats (réticences pour les occupations par des étudiants qui ne sont pas de la région...)

Philippe Semichon : la position de la région Ile de France évolue, même si sa position n'est pas encore très favorable aux CPGE (priorité aux BTS). Les fonds sociaux seraient désormais accessibles aux CPGE, ce qui montre une évolution.

Pierre-Jean Bravo (le PARC, Lyon) : la région Rhône-Alpes ne remet pas en cause la rénovation complète de l'internat du Parc (uniquement CPGE). Ce qui est nouveau, c'est l'intervention du préfet de région sur l'ouverture sociale (actions auprès d'étudiants modestes capables de faire une prépa et n'ayant pas candidaté en mars). Le Parc essaie de récupérer un bâtiment voisin pour un internat des prépas modestes du centre ville. La région n'est pas *a priori* favorable, mais la mairie peut être sensible à ce projet.

Jean-Louis Coppéré (Champollion, Grenoble) : la situation est tendue historiquement (peu de places d'internat). Le recteur est déterminant pour faire conserver les places des prépas à Champollion.

Bernard Roesch (Hoche, Versailles) : pas de consignes de répartition entre lycéens et préparateurs

Jean-Alain Hiver (Masséna, Nice) : notre intervention auprès des régions doit s'appuyer fortement sur l'argument d'ouverture sociale.

Michel Bouchaud (Faidherbe, Lille) est conscient de la nécessité de cette présence de l'APLCPGE auprès des régions. Il faudrait constituer un argumentaire étoffé, et un groupe de travail pourrait être constitué assez rapidement.

Philippe Semichon fait appel à candidature pour ce groupe. Les volontaires sont Michel Bouchaud, Hervé Brouillet, Sylve Gautier, Anny Forestier et Jean-Pierre Bresson.

## **Relations avec les universités**

La question de la « licence en 2 ans » (proposition d'Hervé Cres, Directeur HEC) vient en discussion tout de suite, car pouvant être considérée comme faisant partie de ce point relation avec les universités.

Jean-Alain Hiver : un certain nombre de responsables était favorable aux 90 ECTS annuels pour les CPGE, mais pour pouvoir faire avancer le dossier du rapprochement avec les universités, il a fallu en revenir aux 60 crédits. Il faut se contenter de cela et voir comment évoluera le système.

Jean-Pierre Trespeux et Gil Cazenave disent que cette proposition est en fait une vision très particulière, très « HEC », mais n'est pas généralisable, et qu'il faut déjà faire avancer nos relations avec les universités. Cette hypothèse de « licence en 2 ans » n'est pas pertinente pour l'ensemble des CPGE.

Le sentiment général est qu'il ne faut pas gâcher le rapprochement en cours avec les universités par le retour d'une telle proposition..

Philippe Semichon dit que si nos formations passaient comme à l'étranger devant des commissions d'évaluation, nos prépas en deux ans seraient davantage proches de la licence, mais que nous ne sommes pas dans cette situation.

Jacques Sirot déclare que les universités commencent d'ailleurs à réaliser l'intérêt d'avoir un programme national comme les CPGE.

Sur les cumulatifs, Philippe Semichon déclare que nous avons intérêt à développer nos relations universitaires et que le fait de garder les inscriptions cumulatives est bon, mais qu'il faut que le coût de l'inscription soit raisonnable. Il serait imprudent de vouloir supprimer les cumulatifs, ce qui risquerait de casser nos relations. Cela est dans l'optique générale de l'intérêt de nos élèves. La négociation avec les universités partenaires reste donc tout à fait pertinente.

Pierre-Jean Bravo : qui va négocier ? l'établissement seul ?

Gil Cazenave prône pour un dialogue global par académie : à Dijon l'an prochain, va se réunir une commission mixte avec tous les lycées et les directeurs des UFR pour renégocier l'ensemble des conventions. L'APLCPGE a un champ d'action en ce domaine. Il ne faut donc pas y aller seul.

Michel Bouchaud : à Lille même principe adopté : les pourparlers ont été conduits au nom de tous les lycées. Implication du rectorat : peu effective, mais les recteurs ont actuellement mission pour rencontrer les chefs d'établissement CPGE d'ici fin juin avec les représentants des universités.

## **Relation avec la conférence des Grandes Ecoles**

Philippe Semichon insiste sur l'importance de cette relation, même si la cotisation d'adhésion est chère : c'est le lien fort et indispensable entre notre système homogène et la nébuleuse des Ecoles.

Participation à la commission Amont (Jean-Alain Hiver, Jean-Louis Nicolini, Pierre-Jean Bravo)

Jean-Alain Hiver : Hervé Biausser (président de la commission Amont, directeur Centrale Paris) a souhaité que se mette en place un groupe de travail sur la réforme de 1995. Jean-Alain Hiver anime ce groupe pour les formations scientifiques. Il y a déjà eu 2 séances. La tendance est de dire que les objectifs n'ont pas été tous atteints (sur l'ouverture sociale, les TIPE). Le « Y » (démarrage des options en PCSI et MPSI), semble mal placé en janvier (le semestre serait plus pertinent). Avis d'ailleurs très partagés sur la pertinence tout court de ce « Y ». Discussions aussi sur la situation de la filière SI pour PCSI et MPSI (un certain nombre de Grandes Ecoles ne donnent pas un avantage particulier pour les étudiants de la filière PSI). Jean-Louis Nicolini pour les prépas éco. : pas encore de réunion du groupe.

Pierre-Jean Bravo (groupe ouverture sociale de la commission Amont) : peu de réunions actuellement, essentiellement recensement des expériences faites en ce domaine.

Patrice Corre suggère l'ajout d'une pièce dans les dossiers de candidature pour détecter les boursiers : la simulation d'une demande de bourse pour le supérieur(CROUS). La demande n'est pas nouvelle auprès du CROUS.

Conclusion de Philippe Semichon : bien qu'il y ait un mouvement d'élargissement du recrutement des Grandes Ecoles (étudiants étrangers, ou provenant des universités françaises), celles-ci réaffirment l'importance des prépas.

Pierre-Jean Bravo : où en est la proposition du concours pour les étrangers ?

### **Question des ECTS**

Une commission nationale au ministère se penche depuis quelques semaines sur la forme que doit prendre l'attestation descriptive de formation, suite au décret de mai 2007, et à la circulaire Pécresse de mars 2008. Dès la mi-mars, les divers partenaires (associations de professeurs,...) ont bâti des modèles d'attestations. Notre association pour sa part a mis à disposition sur son site internet, dès la fin avril, un grand nombre de modèles pour la quasi-totalité des formations CPGE des trois filières littéraire, économique et scientifique. Fin mai, nous disposons d'un modèle « officieux »

d' attestation descriptive, accompagnant la répartition d'ECTS par matière de mentions traduites par des lettres de A à F, A à E attribuant le total des crédits pour la matière, la lettre F annulant cette attribution. Enfin, ce dernier modèle d'attestation comporte une mention globale du chef d'établissement, également traduite par les lettres précédentes de A à F.

Un débat s'instaure sur le contenu à donner à cette mention globale. Joël Vallat (Louis le Grand, Paris) préconise un A général, ce qui ne fait pas l'unanimité pour deux raisons : d'abord, tous les étudiants de CPGE ne ressemblent pas à ceux des lycées très sélectifs, et puis ensuite, il faut rester crédible dans notre évaluation. Une idée générale se dégage pour que cette mention soit en fait A, B ou C, descendant exceptionnellement à D ou E.

### **Calendrier**

Conseil d'Administration : idée retenue d'alterner mercredi et vendredi

Invitation de François Pilet et d'Audencia Nantes le mercredi 24 septembre pour le prochain C.A.

**Compte-rendu établi par Jean-François GUIPONT, secrétaire-adjoint**

## **Les réunions académiques**

Lors de la réunion du bureau du 20 mars 2008, il avait été demandé à chaque responsable académique de conduire une réunion académique de l'APLCPGE avec invitation à tous les proviseurs et adjoints ayant des CPGE (le recteur serait bien sûr informé de cette réunion) qui devrait permettre de :

- faire le point sur l'association, ses objectifs, ses activités,
- faire un compte rendu du congrès des 19 et 20 janvier, signaler l'existence du site internet,
- aborder les rapports avec les universités de l'académie (échange et point sur les conventions)
- organiser les relations avec la région.
- échanger sur le recrutement.
- recueillir les réactions des collègues encore non adhérents

Entre le 20 mars et le 4 juin (journée à HEC), les réunions ont donc eu lieu dans la plupart des académies. Le compte rendu du CA de la journée du 4 juin en fait état (pages    ). De façon plus complète, voici les rapports des correspondants de 11 académies

### **Aix-Marseille**

La réunion s'est tenue au lycée Cézanne, plus "central" que le lycée Thiers, pour permettre en particulier aux collègues des départements alpins d'être présents. Tous les lycées étaient représentés.

La réunion s'est déroulée en présence du recteur de Gaudemar et du CSAIO (j'avais informé les collègues de la présence du recteur, ce qui a sans doute eu un effet positif sur la présence à cette réunion). Le recteur a insisté sur l'ouverture sociale des classes préparatoires, avec l'objectif national d'atteindre 30 % de boursiers. Il a rappelé aussi qu'au moins 5% des élèves des lycées ZEP devraient se voir proposer une place en CPGE.

Les statistiques académiques ne sont pas bonnes de ce côté (19 % de boursiers au lycée Thiers - qui accueille grosso modo la moitié des élèves de classes préparatoires de l'académie - à peine plus ailleurs). Nous avons évoqué le handicap majeur de l'établissement : l'absence d'internat et la difficulté de logement pour nos élèves, ainsi que les pistes qui se dessinent pour un avenir encore trop lointain. A noter que je n'ai pas été reçu par le Président de région pour évoquer la question des CPGE (voir avec J.-A. Hiver, s'il a eu plus de succès que moi... Il est vrai qu'il n'a pas le même souci).

Le recteur s'est montré intéressé par les résultats de nos classes et a demandé au CSAIO d'en faire un tableau global. Nous avons évoqué le problème de l'absence de PSI sur la ville de Marseille (PSI\* à Thiers et à Jean Perrin, les élèves admis en PSI doivent aller à Aix ou Avignon). J'ai rappelé la demande de Thiers d'ouverture d'une PSI avec une PCSI supplémentaire en amont. La difficulté tient essentiellement aux locaux. Le recteur a fixé une réunion d'affectation académique (PSI/PSI\*) sous la présidence du CSAIO.

Après le départ du recteur et en présence du CSAIO, les échanges ont porté sur les attestations descriptives de formation et les attributions d'ECTS. Tous les collègues partagent la position de l'APLCPGE. A cette époque, les modèles étaient encore un peu flous. Le courrier de l'IG Claude Boichot et ses annexes devrait les avoir rassurés. J'envisage d'adresser un message à tous les proviseurs après notre réunion du 4 juin. Les collègues ne paraissent pas particulièrement soucieux d'adhérer à l'APLCPGE, plus préoccupés par des considérations d'ordre syndical : à leurs yeux, l'association est faite par et pour les "grands lycées". A dire complètement vrai, il y a même un sentiment de "rancoeur" que j'ai du mal à analyser. J'ai tenté - sans grand succès - de leur montrer l'intérêt pour l'association d'être un interlocuteur fort dans la relation avec le ministère, les universités et les grandes écoles et donc de regrouper le plus grand nombre possible d'adhérents. Plus d'information devra être faite en leur direction. Le travail fait pour les attestations a toutefois été apprécié.

Nous avons ensuite reçu un représentant d'une université (Université de Provence, filières littéraires). Les

universités restent pour l'instant très attachées aux conventions qui les lient avec les établissements (et aux inscriptions administratives correspondantes !). Elles semblent toutefois conscientes que cette année est une année de transition et que le droit commun (attribution de 60 ou 120 ECTS) devra s'appliquer, même hors convention et inscription, pour les très bons étudiants que sont nos élèves qui s'orientent vers l'université après un parcours en CPGE ; et que par conséquent leur intérêt sera d'accorder la dispense permettant une inscription en L2 ou L3. Les conventions ne prennent de sens dans le nouveau contexte que si elles apportent un « plus » significatif à nos élèves.

Au total une réunion utile, mais avec peu de résultat sur l'adhésion des collègues...  
Peaufinons nos arguments.

**Philippe FREYDEFONT, Proviseur lycée Thiers Marseille**

## Bordeaux

Je n'ai pas réussi à provoquer une réunion formelle des collègues proviseurs de lycées à CPGE (pas simple en ce moment...) mais j'ai établi des contacts dont voilà certains points forts :

- relations avec les universités : nous avons rencontré le président de l'université de Pau (concerne Bayonne, St Cricq et Barhou à Pau, V.Duruy à Mt-de-Marsan et les 2 lycées de Tarbes), il est très ouvert à des discussions pour réécrire la convention intégrant des notions d'équivalences. Pour cette année, nous repartons sur les bases des conventions existantes qui nous satisfaisaient (en Sciences et en Lettres) avec des dispenses pour intégrer L2 et L3 (réunion des commissions mixtes le 23 juin). Il a du mal pour l'instant à voir comment vont s'articuler les attestations pour les ECTS et reste dans l'attente d'un texte du recteur (qui ne vient pas). C'est plutôt moi qui lui ai apporté des informations. Par contre, il a été gêné par l'éventualité que les étudiants de prépa. n'aient pas obligation d'inscription à l'université (question de gros sous...). Je n'ai pas eu d'échos malgré mes courriels des collègues de Bordeaux (Eiffel et Montaigne) mais celui de C. Jullian à Bordeaux m'alerte sur les difficultés rencontrées avec l'université de Bordeaux 3 (Lettres), peu constructive. Le collègue se questionne beaucoup sur la filière Lettres et le positionnement avec Science Po. En résumé, nous sommes plutôt sur du statu quo à partir des conventions existantes et dans l'attente de négociations avec les universités pour les ECTS.

- recrutements : nous attendons de voir l'impact réel de la nouvelle procédure, notamment en ce qui concerne le "surbooking" plus difficile à évaluer.
- ouverture sociale : c'est une volonté très marquée du recteur, bien sûr, mais aussi et de manière très affirmée du président de la Région Aquitaine qui envisage de réunir très prochainement les proviseurs concernés pour évoquer ce point.

**Alain VAUJANY, Proviseur lycée Barhou à Pau**

## Créteil

Principaux points abordés lors de la réunion le 14 mai :

- Attestations descriptives : mise en œuvre lancée dans les établissements. Objectif, fournir dès cette année les attestations aux élèves de 1<sup>ère</sup> année. Des modèles sont téléchargeables sur le site <http://aplcpge.free.fr> Il est jugé indispensable de dissocier la délivrance des ECTS de la décision de passage en 2<sup>ème</sup> année. Il est rappelé que le passage en 2<sup>ème</sup> année emporte les 60 crédits ECTS et que le critère à retenir est celui du niveau BAC + 1.



- Conventions avec les Universités : les Présidents d'Université sont toujours favorables lorsqu'ils sont contactés, mais la concrétisation est souvent difficile. L'actualisation de conventions anciennes, ou l'écriture de nouvelles doit permettre la constitution des commissions mixtes validant les ECTS. Il semble réaliste de prévoir que ces commissions se bornent à fixer des principes de validation. La participation des universitaires aux conseils de classe paraissant aléatoire.
- Audience APLCPGE – Président Conseil Régional : Les collègues présents souhaitent que l'attention de la Région soit attirée sur les difficultés rencontrées par les élèves de CPGE et demandent que des mesures soient envisagées :
  - o Au plan financier (on se réjouit de l'annonce d'aides régionales accessibles aux CPGE, notamment pour les frais d'inscription aux concours et la demi-pension). Il est cependant souhaité que les programmes de construction de logements étudiants soient accélérés, et que soit étudiée la possibilité d'une aide ou d'une prise en charge pour la caution demandée par les bailleurs (CROUS compris)
  - o Au plan culturel et sportif : l'extension du passeport lycéen aux élèves de post baccalauréat est demandée
  - o Au plan médical : la difficulté pour les étudiants de trouver une réponse adaptée à leurs difficultés de santé est soulignée par une collègue.

**Jean-Pierre DELBEGUE, Proviseur lycée Paul Eluard Saint-Denis**

## Dijon

Les chefs d'établissements à CPGE qui ont accepté une rencontre ont été réunis le 26 mars (Carnot, Castel, Niepce, Pontus de Tyard, Cluny)

Les échanges ont porté sur :

-la promotion des CPGE dans une académie proche de Paris et Lyon; on constate souvent des "réticences" des autres lycées de la ville (Dijon,Chalon). Un effort est déjà fait pour mutualiser certaines opérations.

-l'accueil et la démocratisation : plusieurs lycées font des efforts sur l'hébergement, soit à la faveur d'une restructuration soit par contact avec des partenaires extérieurs

-les étudiants étrangers : intérêt évident pour l'internationalisation des prépas (ex: Chine) ; le cas des Marocains n'a rien à voir...

-les crédits européens: agacement devant le côté tardif et précipité des choses, grandes incertitudes sur les modalités, attente d'un cadrage qui pourrait commencer par ne pas limiter les exemples d'attestation à 3 ou 4 ... Nous avons décidé de commencer à faire faire à nos professeurs des essais de rédaction pour tout ce qui manque, tout en trouvant que l'IG pourrait en faire un peu plus. Accord sur l'idée qu'il ne faudra pas détailler les crédits pour ne pas défavoriser nos élèves ; projet de rencontre avec le vice-président de l'Université pour un cadrage d'ensemble qui évite les mesquineries des UFR et conscience de la nécessité de mettre le recteur dans le coup. Mais, malgré les documents de l'APLCPGE, les contacts informels avec tel ou tel (Claude Boichot), nous nous sentons un peu noyés . L'ambiguïté subsiste entre ce qui dépend de nous et ce qui dépend des accords avec la fac, plus difficiles dans un contexte de fac unique sur place.

**Gil CAZENAVE, Proviseur lycée Carnot Dijon**

## Grenoble

Nous avons programmé une réunion à l'automne ; bilan assez positif, le collègue de Voiron a adhéré ( il a une PTSI et une PT ) ; nous allons en tenir une autre sur les nouvelles conventions car le recteur Sarrazin m'a chargé de négocier au nom de tous les lycées à prépas avec les trois universités grenobloises. Je vous présenterai la convention signée avec Grenoble 1 ( sciences ).

**Jean-Louis COPPÉRÉ, Proviseur lycée Champollion Grenoble**

## Lille

REUNION des Proviseurs de lycées à CPGE  
Mardi 13 mai – 14h30 Lycée A. Châtelet DOUAI

Lycées représentés : Faidherbe Lille, G. Berger Lille, Wallon Valenciennes, Hainaut Valenciennes, Gambetta Tourcoing, Colbert Tourcoing, Condorcet Lens, Robespierre Arras, Europe Dunkerque, Châtelet Douai.  
Excusés : Watteau Valenciennes, Mariette Boulogne

L'objectif de la réunion était de faire le point sur l'état d'avancement des réflexions dans nos établissements sur la mise en œuvre des textes réglementaires inscrivant les formations supérieures en lycée (préparations aux concours des Grandes Ecoles et sections de techniciens supérieurs) dans le système dit du LMD avec attribution de crédits de formation (ECTS).

Michel Bouchaud rappelle que le décret du 3 mai 2007 (2007-692) donne compétence aux proviseurs pour délivrer, sur proposition de la CAE de l'établissement, une attestation descriptive du parcours de formation à chaque étudiant de CPGE, assortie d'une délivrance de crédits européens. Il appartient aux universités (françaises ou étrangères) de procéder à la validation des crédits et d'admettre en conséquence un étudiant en poursuite d'études aux niveaux L2 ou L3. La circulaire ministérielle de mise en application du décret (n° 2008-1009 du 3 mars 2008) ne propose que 3 exemples d'attestations descriptives de formation, laissant a priori toutes les possibilités de rédactions aux établissements. Or les formations supérieures en lycée sont régies par des programmes nationaux : les associations de spécialistes et les représentants des Proviseurs ont été invités au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DES : M. Jolly et en présence de l'IGEN Claude Boichot) pour proposer, sous le contrôle de l'Inspection Générale, des modèles d'attestations nationales et des modalités communes de propositions d'attribution des crédits. Le groupe se réunit lundi 19 mai au ministère : reste à espérer que nous disposerons très rapidement de ces documents pour assurer en fin d'année des propositions aux étudiants quittant nos lycées.

On rappelle que le principe de globalité d'attribution des crédits est intangible : on peut proposer 0 ou 5 crédits sur 5 et non 3 sur 5. D'autre part, il y a fongibilité entre les disciplines (ou compensation) par exemple si pas d'EPS, il est possible de transférer les crédits correspondants sur une discipline majeure de la formation.

Michel Bouchaud nous fait part des contacts qu'il a pu avoir avec les Présidents de 2 des 3 universités publiques de Lille. Lille 1 n'a pas encore répondu (alors que les effectifs d'étudiants du domaine scientifique s'effondrent). Lille 3 propose une convention cadre dont les articles 2 et 3 reprennent pratiquement la situation antérieure lors de l'attribution des dispenses d'années universitaires. Lille 2, moins concernée par la désaffectation de ses formations semble plus encline à accepter même en droit des khâgneux dont elle estime les compétences tout à fait acceptables : validation du L1 puis, on complète en 1 année les manques de L2 et L3.

Jacques Sirot informe qu'il aura mercredi 21 mai prochain une rencontre avec C. Morczewski, Président de l'Université d'Artois. Nous proposons que ces contacts, pour le moment, individuels, doivent être partagés par tous afin qu'une seule convention soit rédigée concernant nos établissements.

De la discussion, il ressort une formule qui résume assez bien les choses : l'attribution de crédits de formation n'évalue pas un niveau de compétence mais un « format » de la classe : respect de règles d'assiduité, d'investissement nécessaire —présence en classe, aux évaluations écrites et/ou orales— etc... En « gros » : on attribue des crédits non parce que l'étudiant a atteint le niveau d'entrée à polytechnique mais parce qu'il « a joué le jeu ». D'ailleurs, il est sans doute opportun de disjoindre les conseils de classe (par trimestres au moins en 1ère année) des commissions attestant les connaissances et aptitudes qui proposeront les crédits. Ainsi un étudiant passant de 1ère en 2ème année CPGE doit se voir normalement attribuer l'ensemble des 60 crédits ; un étudiant non admis en 2ème année faute d'avoir pu mener de front toutes les matières du programme peut se voir quand même attribuer 60 crédits (par fongibilité sur les disciplines où il aura réussi et dans lesquelles il souhaite poursuivre ses études) dès lors qu'il a respecté le format de la classe. Les CAE ont toute liberté pour aller au-delà des évaluations des conseils de classe dont l'objectif est d'abord une mesure de l'état comparé aux concours préparés par l'étudiant.

La question des commissions mixtes d'examen des dossiers individuels des étudiants permettant la validation des crédits mentionnés, ne doivent pas être réduites à des chambres d'enregistrement : il faut leur donner des éléments complémentaires d'information au-delà des propositions de crédits.

Dans les conditions actuelles, la question est importante pour les étudiants quittant le système des prépas en fin de 1ère année et ceux qui n'intégreront pas d'Ecole en fin de 2ème année (ceux qui intègrent sont « automatiquement » placés en L3 par leur Ecole). Cela est important pour les filières littéraires et entre 4 et 10 % des étudiants pour les autres filières (sauf cas particulier).

**Jacques SIROT, Proviseur lycée Albert Chatelet Douai**

## Lyon

Une réunion des proviseurs des lycées à classes préparatoires et de leurs adjoints de l'académie de Lyon avait été organisée dès le 1er trimestre et les activités de l'APLCPGE avaient été alors présentées.

Nous nous sommes revus régulièrement pour des actions conduites en commun : le forum des écoles de commerce, le salon de l'étudiant où j'ai continué le rôle d'animation qu'assurait Jean-Alain Hiver. J'ai ensuite été chargé par le Préfet de Région et par le Recteur d'une mission sur l'ouverture sociale des CPGE à laquelle j'ai associé tous les proviseurs de lycées à CPGE de Lyon. Une action originale a été conduite auprès des élèves de terminale issus des lycées situés en zones sensibles ou rurales qui n'avaient pas fait acte de candidature en CPGE début mars alors que leurs professeurs principaux estimaient qu'ils en avaient le niveau et le potentiel.

Il était prévu depuis longtemps de se revoir le 23 mai pour finaliser les procédures d'octroi des ECTS suite à la réception des grilles de référence, mais les informations que nous recevions des professeurs de prépa sur l'avancée des groupes de travail nous a conduit à envisager de nous réunir qu'une fois reçues les descriptions et les attestations des parcours, ce qui vient d'arriver avec le courrier de Claude Boichot. Nous allons donc nous revoir avant la fin de l'année scolaire en particulier pour réactualiser les conventions passées avec les Universités afin de tenir compte de ce nouveau cadre.

**Pierre-Jean BRAVO, Proviseur lycée du Parc Lyon**

## Rennes

Equipes de direction des lycées à CPGE  
Réunion du 9 avril 2008 au lycée Chateaubriand de Rennes

*Présents : Eric Geffroy et Bertrand Belleil (lycée Joliot-Curie, Rennes) – Richard Le Tirilly (lycée Cornouaille, Quimper) – Jean-Pierre Monlaurent et Laurence Gauvin (lycée V. et H. Basch, Rennes) – Christine Alt (Lycée Lesage, Vannes) – Jean-Louis Buannic et Eric Raguenes (lycée Lesven, Brest) – Pierre Johannel (lycée Kérichen, Brest) – Stéphane Coatmelec (lycée Rabelais, St Brieuc) – Joël Bianco (lycée Chateaubriand, Rennes)*

Documents distribués :

- Convention cadre entre les lycées à CPGE et les 4 universités de l'académie
- Circulaire du 3 mars 2008 sur les attestations descriptives des parcours de formation
- Décret du 23 novembre 1994 sur les CPGE
- Décret du 3 mai 2007 modifiant celui du 23.11.94

### 1. Points abordés

- Présentation de l'APLCPGE.
- Attestation des parcours de formation en CPGE : conditions de mise en œuvre et incidences sur les conventions avec les universités.
- Evolution de la carte des formations en CPGE.
- Modalités de communication commune (réseau des lycées publics à CPGE de l'académie).
- Information et fidélisation des lycéens, meilleure prise en compte de la qualité des élèves de certaines sections (OIB, Abibac, sections européennes...) lors de la sélection des dossiers de candidature post bac.
- Contraintes spécifiques aux lycées à CPGE : Organisation des épreuves écrites de certains concours, périodes d'ouverture des services de restauration et d'hébergement.
- Démocratisation (présentation de plusieurs initiatives : « Réussir aujourd'hui », « Passeport Telecom », « Fondation Francis Bouygues »).

### 2. Décisions prises

- Une réunion comme celle d'aujourd'hui sera organisée chaque année, en novembre ou décembre, afin d'échanger sur les questions propres aux lycées à CPGE.
- La nécessité d'une meilleure coordination en matière d'évolution de la carte des formations CPGE est soulignée. Lors de notre réunion annuelle, les projets d'évolution des formations en CPGE des différents établissements seront évoqués, afin de pouvoir ensuite être soutenus collectivement. Aujourd'hui, nous défendons nos dossiers en ordre dispersé, si bien qu'ils sont souvent refusés par le rectorat (ex : ouverture de l'ENS Cachan D1 à V. et H. Basch ou d'une prépa ATS à Joliot-Curie, ouverture d'une CPES au lycée naval de Brest mais pas dans les établissements éducation nationale de la ville).
- Notre groupe demandera audience au recteur et au président de Région, afin d'assurer une meilleure prise en considération des spécificités de nos établissements.
- Un effort de communication commune sera entrepris.  
Pistes de travail : publication chaque année d'une page ou demi-page dans le Télégramme et Ouest France, mise en place d'un portail Internet commun (l'aide du service communication du rectorat sera sollicitée sur ce point).
- Concernant l'attestation descriptive, il est décidé de rester dans le cadre de la convention actuelle en l'adaptant, afin de ne pas se lancer à nouveau dans des négociations longues et fastidieuses comme il y a trois ans. Pour la l'attribution des ECTS aux étudiants, nous nous efforcerons, afin de ne pas compliquer les choses, d'obtenir une validation automatique et globale par les universités, lorsque le conseil de classe aura émis un avis favorable.

**Joel BIANCO, Proviseur lycée Chateaubriand Rennes**

## Strasbourg

Réunion avec un représentant de l'Université de Haute Alsace dans le cadre de l'article 9 du décret du 3 mai 2007 concernant les attestations descriptives des parcours de formation pour les étudiants des CPGE de Mulhouse. Séance de travail dense et qui apporte plus de questions que de solutions.

Il est important d'uniformiser nos pratiques, car nous allons au-devant de constructions compliquées et inextricables, si chacun d'entre nous concocte sa grille et sa convention avec son université de rattachement.

Les deux questions sur lesquelles nous avons buté sont :

1) Comment ajuster les référentiels des CPGE et les cursus L1, L2 des universités?

2) Comment envisager dans le cas d'une validation partielle d'un bloc de matière l'accompagnement de cette validation d'un avis du conseil de classe ou de la commission université/lycée qui examine les demandes de passage en faculté des sciences permettant à l'université de "donner une dette" en L2 ou en L3 qui autoriserait une inscription dans une année tout en exigeant de l'étudiant issu de CPGE qu'il s'inscrive à un enseignement universitaire qu'il n'aurait pas pu valider dans son/ses année/s de CPGE.

L'autre solution, en cas de validation partielle, pourrait être une grille précise par bloc disciplinaire (sciences physiques en MP par exemple) détaillant chaque compétence et son poids en ECTS. Système a priori peu compatible avec les devoirs en CPGE qui (si j'ai bien compris) sont donnés sur des thèmes et activent toutes les compétences sans les détailler.

Merci pour les exemples de grilles qui nous aident à avancer. L'APLCPGE envisage-t-elle d'intervenir auprès du ministère pour demander une réflexion sur une uniformisation des formulaires d'attestation descriptive, car nous risquons fort de pénaliser nos étudiants ?

**Michel VUILLAUME, Proviseur lycée Schweitzer Mulhouse**

## Toulouse

Une réunion a eu lieu le 12 mars 2008 qui a permis de faire connaissance (beaucoup de nouveaux dans l'Académie cette année) et de faire un point sur les problèmes rencontrés ici ou là.

- Evolution de la carte des CPGE :

- ouverture d'une TSI au Lycée Pierre Paul Riquet de Saint-Orens (24 places),

- ouverture (par redéploiement partiel de la PC) d'une PSI à Lapérouse à Albi :

L'ouverture de capacité d'accueil supplémentaire en PSI était demandée depuis un certain temps. Le choix de l'établissement semble s'être effectué dans une certaine opacité (y compris pour son chef d'établissement), le choix d'une augmentation de la capacité d'accueil sur Toulouse pouvant être sans doute judicieux ; en effet, les élèves qui ont du mal à trouver des places en PSI\* ou en PSI sur Toulouse-Ville sont souvent les plus modestes et il n'est pas évident qu'ils puissent se déplacer sur Albi qui, par ailleurs, accueille déjà des boursiers en taux très supérieur à la moyenne.

- maintien de structure au Lycée Rive Gauche (HK de 24 places - ouverture en KH A/L en septembre 2009)

- Restriction de la structure à Jean Dupuy (Tarbes) avec une prévision d'effectifs en baisse et des difficultés à faire prendre en compte par l'IA les flux d'élèves hors département !

- Un certain nombre d'autres problèmes sont également évoqués :

- débat sur l'accueil insuffisant de boursiers en CPGE : les chiffres dont dispose le SAIO sont manifestement inexacts ; le SAIO nous communiquera les données corrigées pour reprendre la discussion et se fixer des objectifs réalistes (cela a été fait depuis).

- gestion des dotations CPGE par l'IA dans le cadre de la déconcentration ; malgré beaucoup de bonne volonté des personnels, les problématiques spécifiques des CPGE sont mal connues, d'où quelques difficultés pour retrouver les moyens nécessaires,

- problèmes des ORS des professeurs intervenant en prépa Cachan au Lycée Rive Gauche,

- lisibilité médiocre des dotations en matière d'heures d'interrogations (dotations sensiblement en deçà du réglementaire),

- difficultés pour le chef d'établissement pris entre la Rectorat et l'IG (p. ex. à Ozenne désaccord entre Rectorat et IG sur la capacité d'accueil en ECT, maintien de LV non financées, etc.),

- problème de l'hébergement des élèves de CPGE de trois lycées de Toulouse dans une résidence universitaire dédiée : la chambre régionale des comptes somme le CROUS de n'y loger que des boursiers, or, jusque là cette résidence hébergeait des filles (boursières ou non), les garçons (boursiers ou non) étant hébergés dans deux internats.

Projets pour l'année (en lien avec le SAIO) :

Promotion des CPGE : déterminer les lycées à cibler car ils n'envoient pas assez d'élèves en CPGE.

Il est noté que certaines des actions de promotion locales mises en œuvre l'an dernier n'ont pas été reconduites. Cependant d'autres ont été initiées.

Sur la mise en œuvre du décret du 3 mai 2007, le Recteur Merlin a provoqué une réunion CPGE-Universités le 23 janvier, peu avant d'être remplacé par le Recteur Dugrip. Il confiait le pilotage de l'opération au PRES qui devait faire des propositions de conventions avant la fin de l'année.

Or, courant mai l'Université Toulouse 2 (Le Mirail) a adressé aux lycées avec CPGE littéraires un projet de convention qui ne nous donne pas satisfaction (reprise des conventions antérieures basées sur une double inscription), sans concertation avec le PRES. Le Recteur a été alerté et les 3 lycées concernés et l'Université doivent se revoir la semaine prochaine. Rien n'est fait actuellement de nouveau avec les autres universités de la Région.

**Jean-Pierre BRESSON, Proviseur lycée Pierre de Fermat Toulouse**

## Versailles

Voici les points qui ont fait ou font encore l'objet de nos préoccupations au sein de l'académie :

- Les attestations descriptives de parcours de formation ( ECTS) : la question a trouvé une solution partielle avec la parution des modèles nationaux. Restent des points importants de divergence avec certaines associations de spécialité ou certaines équipes pédagogiques.
- Les conventions avec les universités : nous avons demandé au Recteur de proposer une convention type aux lycées et universités de l'académie. Pas de réponse à l'heure actuelle. La question des inscriptions cumulatives est liée.
- La réforme des CPGE littéraires : les nouveaux horaires en khâgne Lyon et l'épreuve commune aux deux écoles conduit à majorer l'horaire et autorise des regroupements. Pas de directives sur le sujet.
- La campagne de recrutement 2008 : place des boursiers, baisse des candidatures en CPGE littéraires etc...

Par ailleurs les trois correspondants des académies franciliennes ont demandé RV à M. FALLACHON, au nom de l'association. Pas de réponse, lademande de rendez vous étant "à l'étude". Il est vrai que nous avons pu par d'autre canaux être informés des intentions du CRIF en ce qui concerne les aides aux étudiants (hébergement, transports, inscriptions aux concours).

**Jean-Lucien CHAMPIGNY, Proviseur lycée Lakanal Sceaux**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'Administration de l' APLCPGE a été renouvelé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 13 janvier 2007. Jusqu'à l'élection du nouveau C.A. par l'Assemblée Générale de 2009, il est composé comme suit :

Nom	P/PA	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
ASTIER Michel	PA	CLERMONT-FD	MOULINS	BANVILLE	04 70 44 26 42	m.astier@voila.fr
BIANCO Joël	P	RENNES	RENNES	CHATEAUBRIAND	02 99 28 19 00	joel.bianco@ac-rennes.fr
BOUCHAUD Michel	P	LILLE	LILLE	FAIDHERBE	03 20 60 50 00	michel.bouchaud@ac-lille.fr
BRAVO Pierre-Jean	P	LYON	LYON	LE PARC	04 37 51 15 21	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
BROUILLET Hervé	P	NANCY-METZ	METZ	FABERT	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
CARBAJO Pierre	P	REIMS	VOUZIERES	THOMAS MAZARYK	03 24 71 70 30	pierre.carbajo@ac-reims.fr
CAZENAVE Gil	P	DIJON	DIJON	CARNOT	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
COPPÉRÉ Jean-Louis	P	GRENOBLE	GRENOBLE	CHAMPOLLION	04 76 85 59 59	jean-louis.coppere@ac-grenoble.fr
CORRE Patrice	P	PARIS	PARIS	HENRI IV	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
DELBEGUE Jean- Pierre	P	CRETEIL	SAINT-DENIS	PAUL ELUARD	01 49 71 70 00	jean-pierre.delbegue@ac-creteil.fr
DRIS-VALETTE Martine	P	CAEN	CAEN	MALHERBE	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
EVENO Philippe	PA	PARIS	PARIS	RODIN	01 55 43 10 00	philippe.eveno@ac-paris.fr
FERAL Pierre	P	CAEN		Retraité		
FORESTIER Anny	P	PARIS	PARIS	JANSON DE SAILLY	01 55 73 28 02	a.forestier@janson-de-sailly.fr
FRIZON Jacques	P	PARIS	PARIS	VICTOR DURUY	01 40 62 31 31	jacques.frizon@laposte.net
GAUTIER Sylve	P	REIMS	REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	03 26 86 70 90	sylve.gautier@ac-reims.fr
GICQUEL Françoise	P	PARIS		Retraîtée		francoise_gicquel@yahoo.fr
GUIPONT Jean-François	PA	PARIS	PARIS	SAINT LOUIS	01 53 73 73 04	jf.guipont@lycee-saint-louis.net
HIVER Jean-Alain	P	NICE	NICE	MASSENA	04 93 62 77 01	jean-alain.hiver@ac-nice.fr
LE BLOA –TARNOT Gisèle	P	LIMOGES	LIMOGES	GAY LUSSAC	05 55 79 70 01	gisele.lebloa@gmail.com
MONTAGNE Dominique	P	REIMS	REIMS	JEAN JAURES	03 26 40 22 50	dmontagne@ac-reims.fr
NICOLINI Jean-Louis	P	PARIS	PARIS	CARNOT	01 56 21 36 36	proviseur.carnot@laposte.net
PILET François	P	NANTES	NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
RAUCH Olivier	P	ETRANGER	RABAT	DESCARTES	0021237689122	proviseur@lycee-descartes.ac.ma
ROESCH Bernard	P	VERSAILLES	VERSAILLES	HOCHE	01 30 84 08 50	bernardroesch@hotmail.com
SCHMIT Claude	P	NANCY-METZ	NANCY	POINCARÉ	03 83 17 39 40	c.schmit@ac-nancy-metz.fr
SEMICHON Philippe	P	PARIS	PARIS	CHAPTAL	01 45 22 76 95	philippe.semichon@ac-paris.fr
SIROT Jacques	P	LILLE	DOUAI	ALBERT CHATELET	03 27 99 97 97	ce.0590063y@ac-lille.fr
VALLAT Joël-H.	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	joel.vallat@wanadoo.fr
WACH Richard	P	STRASBOURG	STRASBOURG	KLEBER	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr

P = proviseur

PA = proviseur-adjoint



## Le bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

ASTIER Michel (Trésorier-adjoint)	HIVER Jean-Alain (Vice-Président)
BOUCHAUD Michel	LE BLOA -TARNOT Gisèle (Trésorière)
BRAVO Pierre-Jean	MONTAGNE Dominique (Secrétaire)
CORRE Patrice	PILET François
FORESTIER Anny	SEMICHON Philippe (Président)
GUIPONT Jean-François (Secrétaire-adjoint)	VALLAT Joël H.

## LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les nouvelles commissions ont été redéfinies au cours de la réunion du conseil d'administration de l'association réuni au lycée Chaptal le 28 septembre 2007. Leurs équipes d'animation sont décrites dans le tableau ci-dessous. Les collègues désireux de faire partie de ces commissions doivent joindre directement les animateurs.

COMMISSION	N°	Animateur	Téléphone	e-mail
<b>Les CPGE dans l'enseignement supérieur</b>  Autres membres de cette commission (pressentis ou déclarés)	1	<b>BOUCHAUD Michel</b>	03 20 60 50 00	michel.bouchaud@ac-lille.fr
		<b>CORRE Patrice</b>	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
		PILET François, BIANCO Joël, CAZENAVE Gil, SEMICHON Philippe, SCHMIT Claude, EVENO Philippe		
<b>Ouverture des CPGE</b>  Autres membres de cette commission (pressentis ou déclarés)	2	<b>BRAVO Pierre-Jean</b>	04 37 51 15 21	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
		MINNE Olivier, CORRE Patrice, BOUCHAUD Michel, MONTAGNE Dominique, WACH Richard, GUIPONT Jean-François, DELBEGUE Jean-Pierre, NICOLINI Jean-Louis, MOREL Etienne		
<b>Programmes internationaux</b>  Autres membres de cette commission (pressentis ou déclarés)	3	<b>VALLAT Joël</b>	01 44 32 82 00	joel.vallat@wanadoo.fr
		FERAL Pierre, BOUCHAUD Michel, RAUCH Olivier, SCHMIT Claude, BOUVIER Annick		

## Les correspondants académiques de l'A.P.L.C.P.G.E.

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	FREYDEFONT Philippe	P	04 91 18 92 13	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
AMIENS						
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	DUVERGET Jean-Claude	P	03 81 41 98 88	jean-claud.duverget@ac-besancon.fr
BORDEAUX	LOUIS BARTHOU	PAU	VAUJANY Alain	P	05 59 98 98 00	pr.0640055m@ac-bordeaux.fr
CAEN	MALHERBE	CAEN	DRIS-VALETTE Martine	P	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	TRESPEUX Jean-Paul	P	04 73 98 26 50	jean-paul.trespeux@ac-clermont.fr
CRETEIL	PAUL ELUARD	SAINT-DENIS	DELBEGUE Jean-Pierre	P	01 49 71 70 00	jean-pierre.delbegue@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON	CAZENAVE Gil	P	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	COPPÉRÉ Jean-Louis	P	04 76 85 59 59	jean-louis.coppere@ac-grenoble.fr
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	BOUCHAUD Michel	P	03 20 60 50 00	michel.bouchaud@ac-lille.fr
LIMOGES	GAY LUSSAC	LIMOGES	LE BLOA –TARNOT Gisèle	P	05 55 79 70 01	gisele.lebloa@gmail.com
LYON	LE PARC	LYON	BRAVO Pierre-Jean	P	04 78 89 09 92	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
MONTPELLIER	DAUDET	NIMES	UTURALD-GIRAudeau Martine	P	04 66 36 34 34	martine.uturald.giraudeau@wanadoo.fr
NANCY-METZ	FABERT	METZ	BROUILLET Hervé	P	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	NANTES	PILET François	P	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	HIVER Jean-Alain	P	04 93 62 77 01	jean-alain.hiver@ac-nice.fr
ORLEANS-TOURS	DESCARTES	TOURS	OUVRARD Jean-François	P	02 47 05 29 11	jean-francois.ouvrard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	SAINT LOUIS	PARIS	GUIPONT Jean-François	PA	01 53 73 73 04	jf.guipont@lycee-saint-louis.net
POITIERS	JEAN DAUTET	LA ROCHELLE	CHIARODO Jean-Bernard	P	05 46 28 05 70	ce.0170028n@ac-poitiers.fr
REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	REIMS	GAUTIER Sylve	P	03 26 86 70 90	sylve.gautier@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAND	RENNES	BIANCO Joël	P	02 99 28 19 00	joel.bianco@ac-rennes.fr
ROUEN	JEANNE D'ARC	ROUEN	NEDELLEC Michel	P	02 32 08 10 10	michel.nedellec@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	WACH Richard	P	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	TOULOUSE	BRESSON Jean-Pierre	P	05 62 15 42 15	jean-pierre.bresson@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	CHAMPIGNY Jean-Lucien	P	01 41 87 20 00	jean-lucien.champigny@ac-versailles.fr

99

**Michel BOUCHAUD (Proviseur du lycée Faidherbe, Lille) est le coordonnateur des correspondants académiques**

L'écran d'accueil ouvert à tous les visiteurs pour obtenir

nos coordonnées, nos statuts des informations diverses

La zone ADHERENTS donne accès à des informations partagées entre les membres de l'A.P.L.C.P.G.E. :

Les deux annuaires : adhérents et établissements, Les fichiers produits, par exemple les montages audiovisuels et présentations « Powerpoint »

Les documents échangés comme les conventions E.C.T.S. de plusieurs académies,

Les archives des documents publiés, en particulier les anciens numéros du bulletin.

Académie	Contact	Informations
CHARTRES	N. BENCHEHIDA Lycée Marceau Chartres.	chartres_marceau 4,58 Mo Imagié et animé, conçu pour fonctionner en boucle (salon exposition...)
LIMOGES	G. LE BLOA TARNOT Lycée Gay Lussac Limoges.	Attention : 42 Mo ! ADSL indispensable (environ 40 minutes en adsl 512). limoges_gay_lussac_show.zip 42 Mo
LYON	Jean Alain HIVER	Présentation des Prépas (78 Ko) Je me permets de vous transmettre le PP une

Académie	Contact	Conventions
BORDEAUX	Giselle LE BLOA TARNOT Lycée Gay Lussac Limoges.	- Cadre Bordeaux III (144 Ko) - Sciences Po (44 Ko) (Version mise à jour le 01-02-2006)
CAEN	Dominique MONTAGNE Lycée Victor Hugo Caen.	- Cadre Caen (44 Ko) (Version mise à jour le 02-02-2006)
CLERMONT-FERRAND	Michel ASTIER	Convention cadre (127 Ko)

Le site est à la disposition des adhérents, l'A.G. annuelle lui assigne de nouvelles missions chaque année en fonction des besoins, des demandes des membres, de leur imagination et de leur volonté d'échanger les informations.